

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

N° CT2017.7/127

L'an deux mil dix sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Yvan FEMEL à Monsieur Michel DE RONNE, Madame Sylvie GERINTE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Ange CADOT à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Madame Hélène ROUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur François VITSE, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/127



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/127

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/127

OBJET : **Affaires générales** - Marché de prestations de services d'assurances - Adoption et autorisation de conclure l'avenant n°2 au marché n°S170010 conclu avec le groupement d'assurance Gras Savoye & AMLIN INSURANCES SE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 42 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 66 et 68 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10-195 en date du 14 décembre 2016 reconnaissant d'intérêt territorial vingt-sept équipements culturels et sportifs ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.9/158 du 6 novembre 2016 portant attribution des marchés de prestations de services d'assurances pour les années 2017 à 2019 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.2/021 du 9 mars 2017 portant adoption de l'avenant n°1 au marché n°S170010 conclu avec le groupement d'assurance Gras Savoye & AMLIN INSURANCES SE ;

VU ensemble le marché n°S170010 conclu par l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement d'assurances Gras Savoye & AMLIN INSURANCE SE portant sur le lot n°1 - « Dommages aux biens et risques annexes » et l'avenant n°1 à ce marché ;

CONSIDERANT que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir a conclu au 1^{er} janvier 2017 de nouveaux marchés de services d'assurances pour une durée de trois ans, en vue de couvrir l'ensemble de ses besoins, suite à un appel d'offres ouvert européen décomposé en cinq lots ;

CONSIDERANT que le marché n°S170010 portant sur le lot n°1 - « Dommages aux biens et risques annexes » doit être modifié par voie d'avenant afin d'intégrer dans la superficie globale des bâtiments déclarés les vingt-sept équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt territorial par délibération du conseil de territoire n°CT2016.10-195 en date du 14 décembre 2016;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/127



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDERANT qu'au 1^{er} janvier 2017 le montant total de la superficie déclarée était de 151 451,53 m² ;

CONSIDERANT que la superficie des vingt-sept nouveaux équipements s'élève à 25 801 m², soit une superficie globale au 1^{er} janvier 2018 de 177 252,53 m² ;

CONSIDERANT que cet avenant n'aura pas d'impact sur le taux de prime hors taxe appliqué à la collectivité pour l'année 2017 ; que le taux sera uniquement réindexé pour l'année 2018 au vu de l'indice FFB du 3^{ème} trimestre 2017 s'élevant à 965,6. ; que le taux de prime HT de 0,316 € / m² qui était appliqué pour l'année 2017 s'élèvera ainsi à 0,326 € / m² au 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDERANT que le montant de la prime annuelle HT passera en conséquence de 47 858,68 € HT à 59 497,13 € HT (182 506,53 m² x 0.326 €/m² = 57 784,32 € HT) ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTÉ** l'avenant n°2 au marché n°S170010 conclu avec le groupement d'assurance Gras Savoye & AMLIN INSURANCE SE portant sur le lot n°1 - « Dommages aux biens et risques annexes ».

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/127